

Le mardi 10 Juin 1895

Sous la présidence de M. le Prof. Chouanard doyen
Membres présents:

Mm. les Prof. Thury, Soret, Gautier, Dupan,
Golapin, Flournoy, Rictet, Faye, Yung, Rillet

M. Faye présente un rapport sur des examens

M. Gautier après avoir vu et discuté avec plusieurs
de ses collègues toutes nouvelles propositions de
ne pas diviser la chaire de zoologie et d'autonomie compa-
rative, quant à la paléontologie il est d'avis de la
rattacher à la chaire de géologie et proposer pour
celle une création de chaire extraordinaire de paléonto-
logie rattachée à la chaire de géologie.

M. Soret à propos de la question de l'immixtion de la faculté
de médecine dans l'affaire des chaires, voit que cette
faculté a son mot à dire à ce propos et que l'
avant mieux ne peut intervenir trop. D'ailleurs il
est de la loi même de permettre l'interprétation que
lui a donnée le Rector et le Gouvernement.

M. Flournoy pense qu'il n'y a rien d'urgent à dresser
un rapport sur ce point que l'erreur a été commise
dans la loi.

par le recteur.

M. Golapin rappelle que la faculté lettres a été
consultée en premier lieu, lors des dernières vacances.
M. Yung insiste sur le fait que la faculté avait reçu
la question du Bureau, tandis que le Sénat ne devrait pas
être consulté.

M. M. Flournoy et Faye sont d'avis qu'il en faut
par la suite avec un précédent.

M. Faye voudrait que la faculté demande la création
de la faculté de médecine sur proposition du Bureau.
Finalement il n'est pris aucune décision à ce
sujet.

La faculté charge le sénateur de rédiger une lettre
adressée au Recteur sur les demandes formulées par
le département.

Enfin à l'unanimité elle est d'avis que
1° la chaire d'autonomie ne soit pas séparée de celle
de zoologie.

2° la chaire de géologie comprenne aussi la paléontologie
3° il y ait un enseignement adjoint à la
géologie c. a. d. la chaire expositive de
paléontologie.

La faculté adjoint au sénateur deux membres,
Mm. les Prof. Soret et Dupan pour clore la
lettre au département.

elle décider en outre de se réunir à 6h. Vendredi
14.

M. Roumanoff dit que M. Cailler a dû employer
une partie des heures cours avec des maîtres
aux exercices polycopiés par lui-même finissant
cours. Il a très peu d'heures à sa disposition
de déplacement est conséquent; M. Cailler
donnerait donc 4 h. de lecture de 3h.

M. Cailler justifie cette augmentation,
le résultat il a très peu de heures de
heures supplémentaires. Ce serait régulariser
un marche devenu coutume. Le cours
est un chagrin.

M. Gautier recommande de ne pas charger
les étudiants outre mesure; il faudrait
alléger le programme.

M. Cailler explique que la classe n'a pas
encore vu de mélange c'est bien peu que
de leur donner 4 heures, c'est le minimum.

Après discussion il y a eu pour MM.
Golopine, Juy et Chodat la faculté
puisque favorisent à la demande
à M. Cailler.

M. Juy lit son rapport sur les examens et
le titre de M. Charanov. la faculté propose
d'accorder le titre de Docteur s. n. à M. Charanov.
De même pour M. Tichonitsky.

M. Douk est autorisé à publier se base
dans les archives de s. n. et nait elle et
à faire un extrait selon le rapport de MM.
Juy et Pillel. Le titre est adopté.

M. Masson a passé son examen de Docteur
avec succès (Rapport de la commission d'examen).

M. Juy parle de ces Fickelsberg il ne
répond de Zurich qu'une faculté a refusé
l'admission de Docteur. Cette question
est renvoyée à la prochaine séance.

M. Juy donne le premier de la séance de
septembre de son deuxième.

M. Carré est renvoyé de Barcelonne
le fondement est — à l'examen de Roumanoff.
M. Juy finit il faudrait de plus les
prendre de renseignements au sujet de l'idée
liste de ce document. On lui envoie
une photographie coloriée. Ceci réglé
il lui serait accordé de représenter
à l'examen de D'Phila à Chisinau.

Mr le Doyen propose de voter la
communiquée par la faculté à l'occa-
sion de la séance de Mr Lort, au moyen de
froid de la faculté. adopté.

Séance du Juin 1895

Sous la présidence de Mr le Prof Olshausen doyen.

Membres présents.

Mm. Lort, Gautier, Duparc, Thuy,
Juge, Chodat, Caille

La lettre présentée par la commission est adoptée
Mr Chodat est chargé de la faire mettre au
Recteur. Elle contient à ce propos le vœu
de l'autonomie complète, et de rattacher la
paleontologie à la géologie mais d'adjointer
au professeur de géologie minéralogie un
aidé et le personnel de la Prof. de Paléon-
tologie chargé avec de compléter leurs fonc-
tions de st. géologique, en vue d'insister
auprès des départerments le fait que

la question de la géologie a été déjà traitée par
la commission à M. d. Duparc à ce sujet
après les préavis exprimés par le Cor.

Mr Thuy lit un rapport concernant la
thèse de Mr Hartmann. Le dernier devra
le mettre au point sur plusieurs questions
et elle ne pourra être acceptée qu'après ces
corrections aient été faites. Néanmoins
Mr Thuy propose à la faculté de ne pas
renvoyer l'examen vu le fait que la
candidat était actuellement la faculté de
Therapie il ne paraît pas grand préju-
dice renvoyer ses examens. La faculté
accorde cette faveur.

Mr Chodat présente une demande de
M. Douber Paul & co. qui présente une
thèse pour le D & S. de (Paléontologie)
Remise à un comité composé de Mr
le Prof Thuy et Chodat.

Mr Thuy étudie à l'heure actuelle
demande à prouver par ses examens
cette mention avant le ser. de santé
à cause d'un service militaire, cela
lui est accordé, pourvu qu'il réponde
la preuve.

La faculté discute la question de exceptions
et désirerait voir les listes de pré-sensures
de nouveau introduites.

Deux demandes concernant le Doctorat
sont renvoyées à une commission
(M^{rs} Duprau et Chodot)

Le 21 juillet 1895

Séance du 21 juillet 1895

Président ch. Othmann

Présents chs. Gautier, Duprau, Guye, Schep
Pictet, Rollat, Sorb.

Fixation de l'heure d'hiver.

ch. Guye présente un projet de décision
sur les équivalences et admettre pour le
doctorat avec chimie comme branche
principale, et pour le diplôme de
chimiste. Les membres présents sont
d'accord en principe, le vote est en
renvoyé à une séance ultérieure.

On décide également de renvoyer après
cette votation, le jugement des diplômes

de ces de ch. Finkelstein (Séance 10 juin)
ch. Gautier annonce que ch. le vice-recteur de l'école
secondaire des jeunes filles a demandé l'auto-
risation d'imprimer dans son programme que
les élèves sortant de l'école sont admises à l'un-
iversité ^{de Saint-} ~~et~~ demandant l'avis de la faculté.
Celle-ci est d'avis que l'on doit continuer
à faire aux élèves de l'école secondaire le
faveur de les admettre, mais que cela ne
doit pas être un droit, et qu'il y aurait
inconvénient à en faire une décision
générale et à l'imprimer.

La thèse de Doctorat de ch. Hennrich, diplômé
chimiste est acceptée sur le rapport de
chs. Fraebe, Guye et Pictet.

ch. Finkelschtein roumain demandant à être
admis à subir les épreuves du Doctorat et
même à être dispensé des épreuves orales,
mais ne présentant aucun diplôme
original, et seulement des copies sans
valeur légale, sa demande est repoussée
sur le rapport de chs. Chodot et Duprau.
ch. Shersa sur rapport des mêmes
commissaires et conformément à une

déjà antérieure de la Faculté (séance
du) est autorisé à subir les épreuves
du doctorat en sciences physiques
ch. Jeoyenck a échoué à sa session
de doctorat en sciences naturelles. Rapport
ch. Thury, Yung, Duparc, Fatio, Stadelin.
ch. Pictet signale le fait que les thèses
des chimistes pèchent au delà des limites
permises sous le rapport du français,
et même de la nomenclature
chimique. Il demande à la Faculté
d'être plus sévère pour le forum de
ces dissertations, et de patronner un
cours de nomenclature chimie
française qui a l'intention de faire
l'hiver prochain. La Faculté approuve
avec remerciements la création de ce
cours. Il est décidé par un commun-
cement de semestre un affichage
sera apposé par le doyen pour
prévenir les étudiants d'avoir à
présenter des dissertations concourant
à l'obtention
des sessions pour le diplôme de chimiste.

sont fixés pour les épreuves orales aux
1^{er} dec., 15 fév., 15 mai, et pour les
épreuves écrites au 1^{er} oct. 93 janv. 10 avr.
10 juillet.

Séance le 11^{er} de Juin

Séance du 3 juillet 1891
Président M. Othmann doyen
Présents M. Joutin, Sout, Duparc,
Juge, Galtier, Yung, Thury, Chodat.

La commission chargée d'examiner la thèse
de M. Douthier ne pouvant avoir rapporté
la faculté décide de se réunir vendredi à 10 h.
pour statuer. M. Torrell a déjà le 2
juillet une thèse intitulée, Contributions
à la connaissance des chloroplastes et
des membranes plasmiques. Il demande
à subir l'examen à la fin de ce semestre
le travail ayant été présenté trop tard
il ne pourra pas être statué sur sa
valeur ce semestre. L'affaire est

renvoyé au semestre Thier. M^r
Thier fait observer que le temps mé-
rité par le plus grand nombre par exa-
miner la teneur des candidats. On devrait
fixer un terme pour le dépôt des thèses
p. ex. le 1^{er} Juin.

M^{rs} Thier et Chodat sont chargés d'
examiner la thèse et les titres de M^r
Tard.

Une demande d'immatriculation en vue de
faire des études de chimie est renvoyée
au bureau avec prière favorable.

Il en est fait de même d'une deman-
de de M^r Riis concernant la
communication des chiffres obtenus
à son examen de chimiste.

M^r Brigue dans une lettre au secré-
taire se plaint de ne pas être considéré
régulièrement comme jure aux examens
de Docteur en botanique. Il prétend
faire partie de droit du jury
s'appuyant sur l'art. de la
loi.

Il résulte d'une discussion qu'il est

articlé concernant les examens de fin d'année
cependant cette lettre est renvoyée au Bureau.

M^r Juge lit de rapport de communication
du diplôme. Ils sont adoptés.

M^r Joffe a commencé ses exa-
mens portés sous la direction de
la commission sans avoir été officielle-
ment autorisé. M^r Chodat explique le
retard qui résulte du temps pris par
les instructions concernant l'iden-
tité de cet étudiant. Il a pu se con-
vaincre de cette dernière et il continue
en demandant à la faculté de considérer
les examens de M^r Joffe comme vala-
bles.

M^r Juge présente une liste des grades
et études qui seront pris en considéra-
tion pour l'obtention de diplôme de docteur.
Le projet est adopté.

M^r Meyer demandé a été imma-
triculé comme étudiant régulier et le préden-
tation de ses examens de volontariat d'
un an. Renvoyé au bureau avec
prière favorable.

Seigneur Lévi

Séance du 5 Juillet 1895

Président M. J. Othmann Doyen,

Membres présents: M. Thuny, Sout, Rilliet, Chodat.

M. Chodat lit un rapport sur la thèse et les titres de M. Doubier. Les commissaires précédents formulèrent et estimèrent la thèse bonne.

M. Doubier est admis aux examens oraux. Il est décidé de fixer la séance de la faculté à samedi 11 Juillet. à 3h. 1/2 p. les professeurs ordinaires, à 4h. p. l'ensemble de la faculté. L'ordre du jour sera p. la première partie la nomination d'un délégué par la commission pour doit sous-écrire à propos de la chaire de zoologie et d'anatomie comparée.

et p. la seconde partie, les rapports de thèses et d'examens de doct. et baccalauréats.

M. Sout demande à la faculté de statuer sur le cas Fritzelstein qui est

mis au bénéfice des dispositions acceptées par le conseil dans sa dernière séance? Admis.

Le même attire l'attention sur l'avantage qu'il y aurait à donner p. les examens écrits une question à chaque candidat de manière à diminuer la fraude et à permettre à chacun de se faire sa question étant résolue. Ceci est admis.

Le secrétaire est chargé d'en informer les professeurs intéressés.

Sur la proposition de M. Sout la limite du dépôt des thèses et des demandes d'examens de doctorat est fixée au 1^{er} Juin. M. Doyen devant afficher des résolutions relatives au doctorat ce point pourra être indiqué en même temps.

A propos de l'examen Hochreut un (Hochreut) il est décidé de renvoyer le travail écrit à la commission. Adopté.

M. Thuny demande au nom de M. Hochreut la permission de ne publier écriture sur sa thèse que dans 6 mois. au lieu de trois. accordé.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le 189

Continuation de la séance de faculté

M^r Loret et Palluel proposent
l'admission de M^r de M^r suscitateur
présenté à la faculté pour obtenir le grade de D^r es
sc. physiques

La faculté en de Docent.

P. D. Emery ami

E. Cailler

Etienne G. Othman de

Ch. Loret

P. Gautier

A propos d'un candidat et est enten-
du que les commissaires présenteront
un rapport avec chiffre concernant la
valeur du travail.

Seance le 11.

Seance du 18 juillet 1895

Sous la présidence de Mr le Prof. Ohmann, doyen,
Membres présents : Mm. Gautier, Dupont, Cailler,
Chodat.

Monsieur Sout est délégué comme représentant de la
faculté pour les commissions qui auront à préparer
sur les hautes formations de chaire extraordinaires
de mécanique, et de chimie théorique et technique
en chaires ordinaires.

Pour la nomination d'un nouveau délégué à la
commission qui aura à préparer sur le renforce-
ment de Mr Vogt à la chaire d'anatomie com-
parée et de zoologie, Mr Dupont fait remarquer
que la faculté ne connaît pas les candidats
visés. Mr le Doyen déclare ne pas avoir reçu

communication de cette liste. Mr Dupont demande
aussi à Mr le Doyen si la question de la physiologie et
l'écologie qui l'intéresse directement est liquidée.
S'il y a urgence à régler la question de zoologie
de manière à la faire figurer sur les programmes de
semestre d'hiver, le même vœu existe pour la géo-
logie. Il demande instamment à la Faculté d'exprimer
le vœu que cette affaire soit terminée ce semestre.
Mr Gautier fait remarquer que selon le vœu
exprimé par le Sénat la faculté aurait dû être
informée du nom des candidats visés. La faculté
ne saurait se libérer dans le sens

Le secrétaire est officiellement chargé d'envoyer au
Département pour demander la liste des candidats
et transmettre la demande de Mr Dupont.
La faculté se réunira demain à 3h 1/2

Seance le 11.

Le mardi 18 juillet 1891

Sous la présidence de M. le Prof. J. R. Chauveau Doyen

Membres présents :

M. Thury, fondateur Doyen, Chénat,

Le département visitant pour que la faculté désigne sans
délai un délégué pour la commission qui aura à s'occuper
de la chaire de géologie et de paléontologie à reprendre.
M. Thury fait remarquer que la faculté n'est pas appelée
à la faire ce commandant de cause. D'après
le règlement elle peut donner un préavis. Or cet
avis peut se faire que si la faculté connaît les
nommes de candidats visitants.

M. Thury est nommé délégué, mais il est entendu
qu'il n'est pas seul représentant l'opinion de
la faculté cette dernière n'ayant pas été la
formée.

M. Doyen fait remarquer que le quorum de
la géologie n'est pas légal, il y a lieu de voter
sur la faculté.

La faculté vote sur la proposition de Doyen
et adopte.

M.
le

Procès Verbal de la Séance de la Faculté de Sciences
le 23 Septembre 1895 à 3 h. —

Ordre du jour : Nomination d'un délégué à la
Commission de préavis pour la vocation de M. A. Soppin
Doyen à la chaire de Géologie et de paléontologie.
Présents M. Soret, Guye, R. Gautier.

A. 3 1/2 h. Le Doyen et le Secrétaire n'étant pas
arrivés, les membres de la faculté entrent ce nombre
sous la présidence de M. Gautier.

M. Gautier expose le fait et propose la
nomination délégué de la Faculté à la Commission
de préavis. — M. A. Soppin Soret.

Adopté

Séance Close

R. Gautier

admet le examen de chimiste de Mr Fühner,
Honeyger et Militaire. Mm. Doctoye et Plogoux
n'ayant pas obtenu le moyen de se présenter
à un autre essai.

Il en est de même p. Mr Schoerer qui s'est présenté
à l'examen de Doctorat en sc. physiques et qui a échoué.

Une demande d'égénération de M. M. de la Roche et de la Roche
pourrait être renvoyée à la commission de diplôme de
chimiste.

Un préavis favorable est donné concernant un demandeur
de M. de la Roche, qui avait été déjà immatriculé
à Smith College à Amherst.

Mr Chadat fait remarquer contre il est
préjudiciable p. l'Université et un tiers p. l'Université
du point de vue de l'Université et l'Université.

Il faut la place demandée est affectée - Il
est chargé p. la faculté de prendre des renseignements
auprès du comité central.

Leon. Lemaire.

Séance du 5 Novembre 1895

sous la présidence de M. le prof. Oltramare, doyen.
Membres présents : Mm. les prof. Sorret, Gautier,
Ljung, Duparc, Cailler, Chodat, Galopin, Rilliet
et Pictet.

La Faculté statue sur un certain nombre
de demandes d'immatriculation.

Une demande de M. Beloch est renvoyée
à la Commission du diplôme de chimiste.

Une thèse de botanique, présentée par M.
Barth, est renvoyée à une commission
composée de Mm. Thury, Chodat et de Candolle.

Deux thèses de chimie, présentées par Mm.
Desi et Bugeac, et accompagnées de rapports
favorables de Mm. Gräbe, Guye et Pictet,
sont acceptées.

Trois mémoires ont été présentés pour
le prix Darcy, par Mm. Ritter, Bréquet et
Dussaud. Ils sont renvoyés à 3 commissions
composées : pour le mémoire de M. Ritter,
de Mm. Duparc, Ernest Favre et Ch. Sarasin.

pour celui de M. Bréquet, de Mm.
Thury, Chodat et Micheli.

pour celui de M. Dussaud, de Mm.
Sorret, Rilliet et Edouard Sarasin.

M. Chadat demande qu'il soit fixé un jour et une heure invariables pour les séances de la Faculté. Il est décidé que jusqu'à nouvel ordre et à titre d'essai les séances auront lieu le Lundi à 8 h du soir.

M. le Doyen propose que, vu le nombre trop considérable d'exemptions de paiement qui ont été accordées ces derniers temps, il soit donné au Département un préavis défavorable sur deux requêtes de ce genre présentées par mm. Thiebaut et Castanié. Cette proposition est adoptée.

M. Cailler attire l'attention de la Faculté sur le fait que les maîtres du Collège ont demandé que les études dans les sections technique et pédagogique soient prolongées d'un an. Il fait ressortir le préjudice que ce changement causerait à l'enseignement universitaire des mathématiques, et propose que la Faculté demande au Département des explications à ce sujet et lui fasse part de son désir d'être consultée avant qu'une mesure définitive soit prise. Cette proposition est adoptée et il est décidé qu'une lettre

sera adressée dans ce sens au Département.

M. Soret invite ses collègues à lui fournir, en vue du Livre de l'Exposition, les renseignements statistiques nécessaires, spécialement en ce qui concerne les laboratoires.

Séance levée.

Pour le Secrétaire;

Alme Tietet

Lundi 13 Novembre 1891

Sous la présidence de M. le Prof. J. Othman, Doyen

Membres présents: mm. Gautier, Soret, Thury, ^{Pillet} Juge, ^{Chailly} Yung, Chadat,

M. le Doyen lit au Collège du Département relative au départ de la Faculté doit désigner pour le remplacement que aura à pourvoir sur la vacance de M. prof. exordinaire de zoologie par suite du déplacement de M. Yung démissionnaire. Le Département a sur la remarque de M. Soret communiqué les noms des candidats. Ce sont mm. Bidot et Fehrmann.

M. Gautier est d'avis que non seulement la Faculté doit nommer un délégué mais qu'il y a lieu

de la disposition réglementaire qui l'y autorise
on doit donner un préavis au département.

M^r Chodet appuie le projet de M^r Gautier
mais demande que l'affaire soit renvoyée à une
prochaine séance. La faculté est prise au dépour-
vu et ne peut discuter de la valeur des candidats
et de l'opportunité de leur nomination en conseil
avec de course. Jusqu'à la prochaine séance
elle pourra s'écarter. Une décision immédiate
paraît être qualifiée de hâtive.

M^r Yung dit qu'il n'est pas connu du département et que ce dernier
a constamment considéré le délégué de
Paris la faculté comme agissant indé-
pendamment et ne pouvant avoir de mandats
impératifs. Il explique aussi son attitude en
cette affaire. Le département avait été
prévenu d'avis de supprimer cette
chambre extraordinaire. Il était revenu
de cette décision et comme M^r Yung avait
offert de se charger à titre gracieux
de donner ce cours pendant le
sommeil d'hiver, il avait accepté.
Au dernier moment M^r Yung fait observer

que la chaire serait mise au concours.

M^r Yung ignore tout les détails ultérieurs
relatifs à cette affaire de même que le nom des
candidats inscrits.

Il est finalement décidé d'adresser une lettre
au département par l'entremise du Rectorat
qui voudra bien communiquer à la
faculté les listes et les travaux des
candidats en présence.

Une demande concernant le D^r Esch
(théoricien de Botanique) est renvoyée à une
commission composée de MM. Thuyt
Chodet et Biquet.

M^r Chodet fait remarquer qu'il n'y a pas
d'avis aux professeurs de Botanique un
so délégué extraordinaire tend à devenir
une règle d'exception. Cela ne se fait
pas pour les autres enseignements.

Il est d'avis que la faculté devrait demander
une modification de règlement concernant
la demande d'admission au Doctorat.
Un seul professeur serait chargé d'examiner
la thèse et il en prendrait la responsa-
bilité. Les discussions porteraient

cette mention

La faculté sur le préavis de M^r le Prof X
etc.

La manière de voir de M^r Chodat donne lieu
à une discussion à laquelle prennent part MM.
Soret et Yung

M^r Chodat retire sa proposition tout
en faisant observer qu'il ne veut en
aucun moment accepter de responsabilité
quant aux résultats qui découleront de ce
mode de faire.

Le Département a transmis à M^r le Doyen
une lettre de M^r Lerochet Directeur du Collège
en réponse à celle qui lui avait été adressée
relativement à la prolongation de la durée
des études en coll^g - et le raccourcissement de
l'enseignement des mathématiques au Collège
et à l'Université.

Il ressort de cette lettre comme aussi
de l'explication que donne M^r Riffard
que le programme ne sera en aucun
façon augmenté. Les élèves comme
seront le Collège plus tôt (en année)

quant à la section technique qui était
principalement en cause, il n'a rien été déci-
dé. D'ailleurs rien n'est encore conclu.

M^r Yung en nom de M^r Soret et du sien
informe la faculté sur ce qui a été fait par eux
pour le Collège de l'Université et prie ses collègues
d'être très bien informés des informations relatives
à leurs laboratoires.

Leauvère

Leauvère Novemb 1895

Membres présents. MM. Soret, Gautier, Thuing, Yung
Chodat

sous la présidence de M^r le Prof. Othman

La faculté décide de présenter le Directeur du Musée
M^r le Prof. Bédet comme son candidat à la place
de Professeur extraordinaire de zoologie. Elle décide
aussi de déléguer M^r le Prof. Yung à la commission
qui aura à se réunir sur le renouvellement de M^r
Yung à la chaire extraordinaire de zoologie

Les projets de la commission de diplôme sont lus et adoptés.

Selon le décret de l'année dernière le traitement alloué par le département aux bacheliers de laboratoire est distribué de la manière suivante. Zoologie 210 fr. De la même 210 (Prof. Chardal 140, Prof. Thuy 70) Chimie 70, Géologie et Minéralogie 140, Physique 140, Psychologie 70.

Leçon de

Séance de Mercredi 10 Dec. 1895

Monsieur le Prof. Ford et M. Dupon commencent la leçon.

et en la fin de la leçon.

Séance n.

Bibliothèque

Séance n 10 janv. 1896
Présents: M. Ocheureux, Bedot, Guez, Pellich Thury,
Guez, Bouché.

Rapport très favorable de M. Duparc et Ch. Lacroix
sur le mémoire intitulé: La première flore alpine, de
l'Isère à l'Arve et à l'Orléans, envoyé pour le prix Dany
par M. ~~St.~~ P. Ritter; proposent un prix.

Rapport très favorable de M. Thury, Chodot et M. Lacroix
sur le Mémoire Matériaux pour servir à l'histoire de
pharmacopée, envoyé par M. J. Biquet; proposent un prix.

Rapport favorable de M. Lort et Pellich et P. Lacroix
sur le mémoire intitulé Sur un nouveau système de
envoyé par M. F. Dussand et M. Lacroix. Prop. un
prix.

Après discussion décide de partager le prix de 500 f.
annoncé au programme entre M. Ritter et Biquet
et d'accorder une mention honorable à M. Dussand
et M. Lacroix. - La question de savoir si le dernier
inscrit pour un cours au mois d'octobre der-
nier peut concourir, et si une modification
du programme ou prix ne devrait pas en faire
à l'avenir pour éviter des inexactitudes de
personnes qui veulent simplement postuler un
prix, est renvoyé au Bureau.

Sur le rapport de M. de Candolle et Thury sur les examens et la thèse de M. Hockreutiner, celui-ci est admis au doctorat à titre actuel.

Sur le rapport de M. Gung sur les examens et la thèse de M. Segevic, celui-ci est admis au doctorat à titre actuel.

Sur la proposition de M. Juge, vu le grand nombre de candidats inscrits pour le diplôme de chimiste et la demande faite par plusieurs sur eux de retarder la date de l'examen, il est décidé que la session aura lieu le 23 janvier et le 6 février. Les candidats en s'inscrivant pourront choisir la date qu'ils préfèrent. - Séance levée.

A. Loret

Séance du 29 Janvier 1891

Sous la présidence de M. le Prof. Othmar Doyen
Membres présents: M. Thury, Duparc, Juge, Gung, Ribet

M. Doyen rappelle la perte douloureuse qu'il a faite de la Faculté de Sciences par le décès de M. le Dr J. Müller, Professeur honoraire. Il rappelle en quelques mots la carrière de ce grand homme.

Sur le rapport formel de M. Thury et Brizant le Mém. de M. Tomblat est adopté par la Faculté.

M. Chodat fait à ce sujet une proposition qu'il a déjà précédemment présentée à la Faculté, savoir que le Prof. Dirigant examine la thèse du candidat et la thèse soit admise par la Faculté ou non présentée.

M. Duparc approuve cette proposition.

Ensemble après discussion l'examen de propositions de M. Chodat et Duparc est renvoyé à une autre séance.

M. Flournoy demande à la Faculté d'approuver l'inter-lun, il a demandé la séance d'être un cours de 2 heures sur le système nerveux des organes des sens et la perception. - Approuvé.

L'examen est de M. Doublin et admis sur le rapport de M. Chodat.

M. Juge présente au nom de M. le Prof. Ribet une proposition tendant à proposer les dates fixes pour les examens pratiques. ^{de chimie} de la Faculté après discussion, celle-ci prenant par M. Duparc, ^{Müller} Juge, Flournoy, Juge et Chodat décide de ne pas adopter les sessions d'examen pratiques, mais on la proposition de M. Juge décide de laisser à la commission le soin de fixer le détail de ces sessions.

Selon rapport de M. Juge ont pris leurs examens

pratique de diplômes, MM. J. Alphonse, J. Lorestan,
d. Farre, H. Jarry, J. Tscherniak, W. Müller
Alodjélie. —

Leure leue.

Leure du 12 Février 1896

Son le président de Mr le Prof. J. Alphonse Doyen
Membres présents: MM. le Prof. Lort, Sautier, Cailler,
Rilliet, Pictet. Juge, Thury, Yung, Chodat

Mr le Doyen lit un demand de Mr Rüst D. x. de l'
Université qui demand a être autorisé a. donner un
cours de Rüst Doyen. Remerci au Bureau avec
préavis favorable. — Le Rapport de MM. Thury et Chodat
sur l'examen écrit de M. Doyen est la est adopté.
Le candidat n'a plus q. à déposer sa thèse.

Monsieur le Prof Juge présente des rapports de la
commission de Diplôme, rapports adoptés.

Mr le Doyen expose le but de la convocation de
la faculté. Le décret républicain de notre ^{université} alléger

Mr le Prof. Müller a laisi vacante la place de Directeur de Jardin
botanique. Du temps ou Mr Müller était professeur de
Botanique systématique il avait le directeur de Jardin.
C'est une fonction qui partout aill eues est liée à
celle de Prof de Botanique systématique. Le Bureau
a eues un voeu ^{qu'il} adressé au Conseil administratif
demandant la réunion des deux fonctions.

Mr Chodat explique le raisonnement de cette demande
et insiste à le fait q. l'enseignement de la systématique
n'est nécessairement lié au Jardin botanique; c'est
leur avis q. ce est été compris lors de la fonda-
tion du Jardin. Il est inadmissible q. le Directeur de
Jardin botanique soit une autre personne q. le professeur
chargé du développement de l'enseignement de la systéma-
tique. Le Jardin n'est pas une collection c'est
un laboratoire et le champ de de ses investigations
par le professeur de Botanique systématique. Il
ne faut pas confondre un herbier avec un Jardin
botanique. D'ailleurs ceci est tellement vrai que
dans les viles universitaires de la Suisse et de
l'étranger ces deux fonctions sont constamment
réunies. Durant le ne de Mr le Prof. Müller
Mr Chodat qui lui demand, sa carrière scientifique
n'a pas voulu intervenir mais il peut offrir un

avait l'intention de proposer lui-même cette solution
en 1896. Le département de droit civil l'aurait peut-être
une source de conflits.

M^r Yung n'a pas d'objections à cette manière
de voir car il est en quelque mesure intéressé à son
succès. Il explique la situation de l'école
vis à vis des collections de Muséum et voudrait
voir la proposition de M^r Le Docteur étendue à
toutes les collections de la Ville, i. e. à la bibliothèque
disposition des collections par le Professeur

M^r Fontaine fait des réserves tout en étant favorable
à la création de collections universitaires
Paragraphe de la juridiction botanique il se déclare
incapable de tout.

M^r Fontaine trouve la demande justifiée et
pense qu'il y a deux questions distinctes. En
ce moment il s'agit de répondre à celle qui
est posée par le Bureau de la faculté

M^r Juge appuie la proposition de M^r Fontaine

M^r Yung dit que le projet de la faculté
est parfaitement inutile car le Directeur
est nommé depuis hier. Le vote de la faculté
ne peut avoir aucune raison d'être.

M^r Juge insiste pour que la lettre soit

envoyée. La faculté n'est pas informée officiellement.
- M^r Thury confirme la nouvelle décision
par M^r Yung.

En conséquence il est décidé d'adresser au Conseil administratif
par l'intermédiaire d'une lettre émettant le vœu que la Direction
de la juridiction botanique soit confiée au Prof. de
Botanique systématique. Cette lettre sera
transmise au Recteur.

M^r Fontaine parle des allocations au Mitlitzky
L'encouragement qui est fait au département reste
auprès de la faculté. Par cette année
le crédit sera rétabli sur la base de l'année dernière
mais il est à prévoir qu'il ne sera pas double

Examen de chimie admi. Müller, Vichemich, Plozow, Fane
Lienhof, M^r Edouard: Madetou, Alodjoliou, Boelau,
Brunschweiler. (6. II. 96)

Leure l'ère.

Leure du 18 Février 1896

Sous la présidence de M^r le Prof. J. Abraham Docteur
Membre présent: M^m. & Prof. Pilié, Fontaine, Falipin,
Bedt, Yung, Fleury, Chodat

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Conseil admini-
stratif de la Ville de Paris qui informe la faculté de
la nomination de M. Briquet comme directeur du Jardin
botanique.

La faculté élit l'honorable pour le semestre d'été.
Une discussion s'engage à propos de la bibliothèque
de la faculté. M. Gautier fait remarquer que la
Faculté des sciences devra se mettre directement en
rapport avec le département de l'Instruction publique
pour l'augmentation de allocations aux bibliothèques.
M. le Prof. Yung annonce qu'il a fait une
demande de 15000 fr. pour la bibliothèque & le labo-
ratoire. M. Chodat voudrait que le département
accorde 5000 annuellement p. l'entretien des péri-
odiques & des livres.
Aucun décret n'est pris.

Leure leue.

Leure du 16 Avril 1898 Présidence de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: M. M. Galspi, Ploumoy, Yung,
Juge, Carlier, Duparc, Chodat.

M. le Doyen annonce qu. la faculté recevra 14000 fr. p.
la bibliothèque de laboratoires.

à propos de l'augmentation il attire l'attention de
la faculté sur la demande d'exemption. Une longue dis-
cussion à laquelle prennent part MM. Duparc, Yung,
Chodat, Ploumoy aboutit à accorder l'exemption des cours
aux personnes qui l'ont demandée sans exigence de faculté
de M. le Doyen.

M. Guenlgonim ayant demandé de présenter sa thèse
de chimie avant d'avoir subi des examens de baccalauréat
et demandé à présenter sa thèse à la fois aux examens de
docteur et de baccalauréat ce semestre. Cette facilité lui
est accordée.

Leure leue.

Leure du 22 Mai 1898, sous la présidence de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Galspi, Ploumoy, Yung, Pictet,
Chodat, Dédé.

Deux demandes relatives au docteur & se sont accordées.
M. Paulin & se médecine ont autorisé à se présenter aux exa-
mens de docteur & se naturelle avant d'avoir déposé sa thèse.
M. Juge diplômé de l'École polytechnique & licencié est admis
à se présenter au docteur & se naturelle sans passer par

le baccalauréat. Les examens étant considérés comme
suffisants.

Le rapport de MM. Fraiche, Guze et Pictet la thèse de
MM. Burgin, Keller et Redemacher sont admises.
Le programme pour 1895-96 est adopté avec les change-
ments suivants.

M. Flournoy donne cours de la lité de psychologie animale
et cours de psychologie expérimentale.

M. Pictet un cours de chimie de la terre p. r. d'igne
et les pléistocènes.

M. Brillat, un cours sur le grand art de l'électricité
et reçoivent son cours de la physique électrique par
le moyennement et l'électrostatique.

M. Gautier, donne cours de physique en hon-
neur de la physique théorique et de la physique
générale et de la physique expérimentale.

M. Dedet, Zoologie générale.

Séance levée

Séance du 1 Juin 1895

Son l. p. r. de M. Chodat secrétaire.

Membres présents : MM. Gautier, Salet, Criller, Daparc,

Guze, Yung, Faloppin, Dedet, Pictet.

La faculté après un rapport de M. Guze Pictet et Fraiche,
admettent la thèse de M. Aladjalan et doretan.

L'ordre du jour portant une discussion sur les lité de D. r. sciences
philosophiques et sc. sociales. qu la faculté des lité et sciences
se donner au gradus de philosophie et de sociologie, la faculté
des sciences peut le décider de demander au Senat universitaire
et à la faculté de lité de bien vouloir renvoyer à ces lité
qui font à confusion. Une lettre d'avis ce sens sera com-
muniée à M. le Recteur.

Une discussion provisoire soumise à propos de
la révision du règlement. Il est décidé qu l'ordre du
jour de la prochaine séance portera : Discussion de
modification de détail à apporter au règlement.

La séance levée.

Séance du 15 Juin 1895

Président : M. Othman Dorez.

Membres présents : M. le Prof. Guze, Gautier, Cailler,
Guze, Pictet, Chodat.

Trois thèses sont présentées avec demande d'admission aux
examens de Doctorat en sc. naturelles.

Propositions de la Faculté des Sciences au sujet
de la révision du Règlement de l'Université.

(Les modifications et additions au règlement actuel sont
imprimées en italiques.)

ART. 16, 3^e paragraphe. — Les questions sont tirées
au sort ; toutefois il peut être fait exception à cette règle
dans les examens de doctorat, *du diplôme de chimiste* et
de pharmacien.

ART. 50, 3^e paragraphe. — Tout candidat au baccalau-
réat ès sciences physiques et naturelles doit présenter
une attestation de deux semestres d'exercices pratiques
dans un laboratoire de physique, de chimie, de botani-
que, de zoologie, de *géologie ou de minéralogie*.

ART. 52, 2^e paragraphe. — L'examen écrit se com-
pose de réponses à des questions sur :

1. Les mathématiques spéciales. — 2. Le calcul dif-
férentiel et intégral. — 3. *La mécanique*. — 4. L'astro-
nomie. — 5. La physique.

ART. 53, 2^e paragraphe. — L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur : (Les mots *tirées au sort* sont supprimés.)

ART. 54, 1^{er} paragraphe. — L'examen oral comprend :
1. La physique. — 2. La chimie. — 3. La minéralogie. — 4. Les mathématiques spéciales. — 5. Le calcul différentiel et intégral. — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : Zoologie et anatomie comparée, géologie, organographie et physiologie botaniques, classification botanique, géographie physique et météorologie, mécanique.

ART. 56. — Les épreuves pour obtenir le diplôme de chimiste consistent en trois examens :

Le premier examen est oral ; il porte, au choix du candidat, sur l'un des programmes suivants :

Programme A : 1. Minéralogie. — 2. Mathématiques spéciales ou calcul différentiel et intégral. — 3. Mécanique.

Programme B : 1. Minéralogie. — 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, zoologie, géologie, mathématiques spéciales, calcul différentiel et intégral, mécanique.

Les personnes qui ont obtenu à Genève l'un des baccalauréats de la Faculté des Sciences, sont dispensées de ce premier examen.

Le second examen est pratique et comprend les épreuves suivantes :

1. Une analyse qualitative ;
2. Une analyse quantitative ;

3. Une préparation inorganique.

4. Une préparation organique.

Les étudiants qui fréquentent les laboratoires de la Faculté peuvent subir ces épreuves au cours de leurs études ; chacune d'elles fait alors l'objet d'un certificat de capacité. Les programmes détaillés fixent les conditions dans lesquelles ces certificats sont délivrés.

Le troisième examen est oral et porte sur les branches suivantes : 1. La chimie inorganique. — 2. La chimie organique. — 3. La chimie théorique. — 4. La chimie technique. — 5. La physique.

Dans l'appréciation de cet examen, les notes obtenues pour chacune des branches relatives à la chimie seront affectées du coefficient 1 ; la note obtenue pour la physique sera affectée du coefficient 2.

Les deux premiers examens sont jugés séparément ; le candidat n'est autorisé à subir le troisième examen que si les deux premiers ont été admis.

ART. 57. — Sont admis à se présenter aux examens du diplôme de chimiste les étudiants qui satisfont aux conditions stipulées à l'art. 50.

Les candidats au troisième examen doivent en tous cas prouver par des certificats qu'ils ont suivi régulièrement, pendant un semestre au moins, des exercices pratiques de chimie physique, de physique et de minéralogie.

ART. 60. — Les épreuves exigées pour obtenir le grade de docteur consistent :

1^o Dans un examen oral portant sur la science que le candidat déclare avoir approfondie, et sur les deux autres

*et
une
la
ita
s
calat
supique*

Réunion des professeurs ordinaires, le 18 Juin 1896

Président de M. le Docteur J. Chamaire
Membres présents: MM. Gautier, Soret, Duparc, Juge,
Thury, Cailler, Chodat

Monsieur le Prof. Chamaire est nommé Docteur pour
6 mois, Mr Chodat secrétaire pour 7 mois

Mr le Docteur renouvèle la faculté et l'année main-
tenant pour une nouvelle période

Séance levée

Séance du 25 Juin 1896

Président de M. le Prof. J. Chamaire Docteur

Membres présents: MM. le Prof. Duparc, Juge, Cailler,
Yung, Flournoy, Pictet, Chodat

La faculté établit l'horaire pour le semestre d'hiver

Monsieur le Prof. Elernod de la faculté de médecine ayant demandé
que les cours d'embryologie et d'histologie normale soient annexés
à la fin du programme de la faculté de sciences et
fait droit à cette demande.

Mr Duparc rapporte à l'assemblée Mr Soret sur la
thèse de Mr Shoverso qui est adoptée.

Mr Pictet fait remarquer que Mr Crépiaux D & S a demandé
à être inscrit comme Prêt Dorent mais qu'il n'a pas encore
de réponse. M Chodat lui répond que cette demande a été
adressée à M. le Recteur avec lequel il faudra s'entendre.

M Duparc soulevé une question relative aux
Prêt-Dorent et voudrait qu'on leur impose une
thèse d'habilitation. Une discussion s'engage à ce sujet
entre MM Duparc et Yung à laquelle prennent aussi
part M Cailler, Chodat et Roumoy.

La question n'étant pas à l'ordre du jour est renvoyée
à une séance ultérieure.

Séance levée.

Séance du 29 Juin 1896.

Président M. le Prof. J. Othman Doyen.

Membres présents: M. & Prof. Duparc, Fuge, Yung,
Thury, Cailler, Pictet, Chodat, Péllet.

MM Chodat et Duparc donnent des rapports
sur la thèse Komaroff, Thoury, Lendner.
Ces thèses sont adoptées.

De même la thèse Lauchaux. (rapports
MM. Fraich, Duparc).

Ces rapports sont adoptés.

Séance levée.

Séance du 11 Juillet 1896

Son le président de M. le Doyen Othman
Membres présents: MM Duparc, Soret, Fuge, Thury,
Chodat, Pictet, Péllet.

MM Thury et Chodat rapportent sur les épreuves
de Doctorat de Mad^{me} Komaroff. Elle a obtenu
à l'examen oral (4½, 3¾, 5¼, à l'ex
amen écrit le chiffre 4.

Cet examen est admis
la thèse de M. A. Soret est admise sur le
rapport de MM. Fraich et Pictet
la thèse de M. Melikian est admise sur le rapp
ort de MM. Fraich et Fuge
la thèse de M. A. Houtzger est admise
sur le préavis de MM. Fraich et Fuge.

M. le Prof. Fuge présente le rapport sur
les examens de chimie. Le rapport est
admis. Candidats acceptés
Un titre de M. Overloye qui a obtenu aux
examens de chimie, explique que son insuccès
en chimie technique provient du fait qu'il
confondait les précédents — il a été
interrogé sur l'essence et non pas sur une

formation spéciale.

M. Duparc défend cette manière de voir et M. L. Dufour qui est le principal intéressé se rallie à l'avis de M. Duparc la faculté décide d'accorder à M. Docteur la faculté de refaire l'examen de chimie technique.

M. Duparc attire en outre l'attention de la faculté sur la multiplicité des interrogations au diplôme. Il demande à ce qu'il n'y ait qu'un examen par branche et qu'on revienne à la règle qui est que la Professeur ordinaire interrogeait.

Il est décidé que les examens de chimie se feront en deux fois de manière à décharger les élèves de la faculté adopte des dispositions transitoires relatives au diplôme de chimie ces dispositions seront offertes.

Les sessions sont fixées pour le diplôme de chimie prochains, en octobre, avril et juillet.

Séance levée.

Séance du 22 Octobre 1896

Tous les membres de M. le Prof. Othmann doyen.
Membres présents:

M. Loret, Gautier, Fuy, Flournoy, Pillemer.

Un demandeur M. Stüssi diplômé de Winterthur demande dans quelle condition il peut se présenter au diplôme de chimie ou au doctorat. Il est répondu que pour les examens du diplôme il faut se soumettre aux exigences du règlement ou p. le Doctorat être habilité en se.

Un rapport de MM. Fuchs et Fuy sur le Mémoire de M. Hummelstein est adopté.

Un demandeur M. V. Raff diplômé de Bâle demande à M. il se présente au doctorat et fait de l'histoire et qu'il se soumette aux exigences de la faculté.

Il est décidé de voter p. un demandeur d'un bachelier pour qui on a p. le Doctorat complet.
Le demandeur est refusé.

Relativement à la limite après laquelle il ne serait plus loisible de s'inscrire aux

examen du dossier de candidats selon l'usage
régulier et il est décidé qu'un office sera
adressé à l'Ordre de Malte indiquant
cette date ultérieure le 22 Décembre 1900

M. Roumou demandant l'autorisation de
ne pas faire son répétition foratique.
Accordé.

La preuve exigée est due à
l'immaculation du candidat tessinois
qui n'a pas de licence locale.

Deux autres cas relatifs à des élèves
bulgares qui demandent l'immatricula-
tion ont été renvoyés à la Surcouche
pour faire. Les candidats ne
terminent les travaux mais n'ont pas
examen terminé.

(Note relat au 22 Dec.)

Seigneur Lévi

Le mardi 14 Mars 1900

Pro. de M. L. R. d'Albanie d'après

Le fait est accepté l'exception de l'absence de cours

à dire de la situation relative à l'Ordre de Malte.
Le principe de la dispense en cas de doute d'antériorité
qui n'est guère.

Il accordé avec cette dispense à un autre étudiant
de la recommandation de M. L. R. d'Albanie.

Un arménien demandant la dispense, cette dernière lui a été
M. L. R. d'Albanie n'a fait part d'une lettre qu'il a reçue de
Rouman d'un de ses correspondants d'après lequel il a
l'Université de Sofia ou il accepte qu'il élève un
ou plusieurs. Cet exemple est à suivre à l'égard de
M. Roumou. p. l'Ordre de Malte.

M. Roumou d'un de ses correspondants d'après lequel il a
Pr. d'Albanie, cette demande est approuvée.

M. Rillet fait remarquer qu'il faudrait examiner d'après
cet exemple qu'il a demandé d'exemple de l'absence de
cours de bourses. Les derniers sont ceux pour les
cours avec leur subsistance.

La demande de M. L. R. d'Albanie est ainsi que
Pr. d'Albanie et refuse de se présenter de
M. Roumou et de l'Ordre de Malte. L'Ordre de Malte
chose. Le M. Roumou est ainsi que
conseil d'Albanie. L'Ordre de Malte est ainsi que
proposé. L'Ordre de Malte est ainsi que
ce qui est un devoir de l'Ordre de Malte.

du vote en un vote de libération.

Quatre thèses ont été présentées par le
jour Dary. L'un est arrivé trop tard.

M. Saut et Yung sont d'avis d'appliquer la
réclamation et que le travail reçu le 4
devrait refuser. adopté.

Les trois autres sont renvoyés à une commission
constituée de M. le Prof. Lherminier, Foul
et Yung.

Le 1er Série.

Le 1er du 14 Novembre 1898. Par le président de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Cailler, Pictet, Falipou, Yung, Bédol.
Chodat.

M. Cailler attire l'attention de la faculté sur une phrase du pré-
ambule de la dernière loi qui dit que la exemption de finance accor-
dée aux étudiants n'est faite conformément à la loi. M. Cailler
n'a pu trouver l'article de la loi. M. Falipou dit que cet
article n'existe pas et que les étudiants sont sous le
régime commun.

M. Chodat donne communication de réponses envoyées par le Jura

designé par examen & thèses par le jour Dary. M. Pöhl accepte dans
une lettre fort aimable p. la faculté. M. Sterné explique les raisons qui
l'empêchent d'accepter ce mandat, le travail amenant de son côté.
M. Yung propose p. faire porter à la commission M. Chodat ou le refus
duquel il désigne M. le Prof. Bédol ce qui est accepté.

M. Chodat rapporte sur les examens de doctorat de M. H. Lendner (Sc.
naturelles) à l'examen oral il a obtenu 8 chiffres. Not 6.

Chimie 5, géologie 5, examen écrit 4½ et examen oral
donné.

M. Fournier Roumain, demandant si ses examens de pharma-
cie terminés il peut se présenter au doctorat de St. Médical.
Cette demande est admise.

M. M. Brandt muni de certificats de matriculation
de l'école forestière de Tharand (Saxe) demande à être
immatriculé; la faculté donne un préavis favorable.

M. Cailler donne communication d'une demande faite par un
jeune homme qui a suivi le programme d'une école de
et qui a le diplôme de solatariat. La faculté donne un
préavis favorable p. sa matriculation pour 4 mois contre

3

M. H. Doyen donne communication d'une lettre de M. Bédol
et Cie. La faculté de la faculté, s'élève à 139 fr. 10
le 11 Dec. 1898.

Séance du 15 Dec. 1896. —

Présidence de M^r Oltamare doyen.
Présents. M^ms Yung Duparc, Juge,
Foret, Beslot, Falopin, Tictet, Pillelet.

M^r Duparc donne lecture d'une lettre
de M^r le Président du Département de
l'Instruction publique demandant un
précis sur la création d'une chaire
extraordinaire de Stratigraphie et
de paléontologie spéciales.

M^r Duparc rappelle que la faculté
a déjà été saisie de la question et s'était
prononcée favorablement. Un auditeur
lui est indispensable pour s'occuper
spécialement de la paléontologie, il
ne pourrait augmenter les heures de
cours déjà suffisamment nombreuses.

M^r Yung est également d'accord
sur la nomination d'un professeur
auditeur pour aider M^r Duparc,
mais il fait des réserves sur le titre
de chaire de paléontologie. Une chaire

pareille doit être confiée à un zoologue
ou à un botaniste, la paléontologie
comme science à part ne devant pas
se rattacher à la géologie. — Il attire
l'attention de la Faculté sur ce que
le règlement prévoit un examen possible
de paléontologie comme science à part
et que dans ce cas il serait utile que
le professeur fut un morphologiste.

M^r Duparc répond ~~par~~ en citant des
exemples de professeurs de paléontologie
qui ont été géologues. Quant à la question
de l'examen il va sans dire que celui-ci
sera ^{donné} par le professeur de géologie.

M^r Juge attire l'attention sur l'aide
à donner à M^r Duparc et appuie le
projet.

La Faculté adopte un précis favorable
sur la création proposée.

Elle décide également de supprimer
dans le règlement le mot ou qui figure
dans "examen de géologie ou de paléontologie"
et à le remplacer par et. —

Cette proposition est renvoyée à la

ratification du Sénat. En attendant
MM^{rs} les professeurs en informant
les étudiants que cela concerne —

Il est donné lecture d'une lettre
de M^r Eug. Pittard demandant à
subir l'examen avant l'achèvement
de sa thèse de doctorat en sciences naturelles.

M^r Yung n'est pas d'accord et
croit que le règlement s'y oppose —

Après examen de la question il est
décidé que M^r Pittard devra faire
conformément au règlement une
demande aux pères et l'appui et
en indiquant les travaux qu'il a déjà
faits. Cette demande sera transmise à
la commission du doctorat. —

Les examens pour le Diplôme de
Chimiste sont fixés aux 21 et 22
janvier 1897. —

Séance levée
pour la séance
M. Lillier

Séance du 16 Janvier 1897.

Présidence de M^{le} Prof. Othmann doyen
Membres présents: MM. Loret, Juge, Bedot, Yung,
Caillet, Gautier, Chodat.

La faculté prend acte du procès verbal de l'examen de doctorat
de M^r Paulucci, Roumain. Le dernier a obtenu 4
pour l'examen oral et 4 pour l'examen écrit.

M^{le} Prof. Yung rapporte sur les travaux
présentés par M^r Juv. Davy. La commission compo-
sée de MM. Foul, Yung et Bedot propose d'accorder
à Juv. Davy à Monsieur Fuhrmann pour un mi-
néri & le faune de certains lacs alpins et un
accrédit de 100 f. à M^r Pignat pour des re-
cherche relatives au saumon de l'Arve. La faculté
adopte ce projet et M^{le} Prof. Yung est chargé de
présenter le rapport à la séance de distribution
des prix universitaires.

Une demande de M^r David qui désire et un
au bénéfice des dispositions transitoires relatives au
diplôme de chimiste est acceptée. M^r David dont les
certificats avaient été retenus en France n'avait
pu s'immatriculer à temps.

Leauoe du 26 Février 1897

Sous la présidence de M. le Prof. f. Olchamare doyen.
membres présents: m. Duparc, Loret, Gautier. Yung,
Jung, Salopin, Bedot, Chodet.

Horaires d'été: Les changements suivants sont proposés par
M. Gautier, Salopin et Chodet. Astronomie théorique
Lundi et Mardi 11h. - Géographie physique (vendredi
et Samedi à 9h. -

Botanique (Pours. végétales Lundi et Mardi à 5h.

Mathématiques. M. Salopin. Exercices mathématiques, Mercredi
et Samedi à 11h. Colures physiques Samedi à 10h. Théorie des déterminants Vendredi
à 11h. ^{éléments de quaternions} Vendredi à 10h. ^{éléments de quaternions}
M. Demandé de M. Schreiner D. en phil. & D. ès sc. qui
desire être reçu avec cotutelle Doctorat est renvoyé
au Bureau avec prière favorable.

Des rapports sur le D. ès sc. phys. de MM. Foudet,
Bedot et Clopoux (M. Demandé - chimiste, diplô
mé) sont lus et adoptés.

M. Demandé d'admission au Doct. ès sc. nat. adressé par
M. Bedot est renvoyé à une commission composée de
MM. le Prof. Yung et Bedot.

Le forcé de la proposition de M. le Doyen vote
une subvention de 200 fr. en faveur du buste (C. Yung).

Chodet

Séance du 28 Avril 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Bütet, Cailler, Duparc, Yung, Thury, M. Jalopin, M. Jaullier, M. Rillet,

Rapport sur les examens de Chimiste du 22 Avril 1897.

Les candidats MM. Martz, Radice, Laf, Farachinelli et Rukhmann ayant obtenu un moyen suffisant, ces examens sont admisibles.
Examen de Doctorat en sc. (Chimie principale chimie)

Deux candidats: MM. Babel et Renaud. La commission propose d'admettre le premier tandis que le second serait refusé. - Adopté.

Un rapport de MM. Frach et Juge proposant d'admettre un thèse de M. Renaud ayant pour titre: Contribution à l'étude de l'hydroxyamine et de l'intermédiaire

Un second rapport de MM. Frach et Juge proposant d'admettre le thèse de M. L. Kocher est lu et adopté.

M. Christeller demande à être exempté de l'accablant 3^e ex. vue de l'obtention du doctorat en sc. (Chimie principale chimie). Il lui sera répondu que cette autorisation lui sera accordée s'il publie un certificat de sortie de 3^e année (6^e semestre) du Polytechnique fédéral.

M. le Doyen annonce qu'il faut procéder à la répartition des sommes allouées aux bibliothèques en suivant

les conventions admises l'an dernier. M. le Doyen expose à M. Thury qu'il réclame le crédit de l'an dernier qui ne lui a pas été versé que dans la répartition de cette année il sera tenu compte de cette réclamation.

M. Cailler annonce la création d'une bibliothèque de mathématique, création due au concours de la société académique et du département. Il lit le projet de règlement de cette bibliothèque qui est adopté.
M. Paul Keller Dr es sc. de l'Université de Bâle demande à être nommé comme Prévôt de l'Université pour 1897-98. Le conseil prieux favorablement mais le protestant devra s'adresser à M. le Rector.

Séance levée.

Séance du 18 Mai 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen

Membres présents: MM. Jaullier, Duparc, Rillet, Plourgy, Yung, Bütet, Chudat,

Le conseil établit le programme et l'horaire pour l'année 1897-98 et l'hor 97-98.

Une demande de M. Juggenheimer, système chimiste de l'Université relative à la présentation d'un thèse de physique pour examen par un doctorat est acceptée.

cette demande n'étant pas contraire au règlement de l'école.

Une demande de M. Pélissier, élève, qui voudrait être immatriculé à la faculté en vue d'études de physique et spécialement de base et de physique, est renvoyée au Bureau avec préavis favorable. M. Pélissier a suivi à l'étranger des études techniques et est maintenant du collège mais l'ancien règlement.

M. le Professeur demande de fournir des renseignements aux examens de l'automne la question de la géographie physique et d'astronomie. Le faculté et d'avis de la commission professorale agit selon ses propositions. Cela se fait d'ailleurs pour d'autres branches.

Le faculté autorise le laboratoire de psychologie à étendre un partie de l'allocation par le Professeur au laboratoire de biologie systématique. Cette somme sera employée à compléter l'équipement du Dispositif central qui avait été interrompu mais qui continue maintenant d'être rempli grâce au Prof. Müller.

M. Christelle ayant demandé des explications supplémentaires sur son admission aux examens de doctorat, cette lettre est renvoyée à la prochaine séance pour permettre de prendre des informations supplémentaires.

Séance levée

Séance du 1^{er} Juin 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Salpêtré, Jung, Soret, Chodat, Pictet.

Deux demandes de MM. Arnold Borel et Eugène Dumas sont renvoyées à une commission composée de MM. le Prof. Pictet et Soret.

La faculté de sciences étudie le programme pour l'année 1897-98.

Elle donne un préavis favorable sur la demande de M. Paul Keller qui desire être inscrit au rôle de Privat-Docent.

Une demande semblable de M. Rich. Hauser est acceptée sur le préavis de MM. le Prof. Frauch et Dupan.

M. F. Ullmann, docteur à l'Université de Lausanne sera nommé autorisé à donner un cours de Privat-Docent.

Les préavis sont renvoyés au Bureau.

La thèse de MM. von Löss, Facchinetti et Ruttimann sont acceptées sur préavis de MM. Frauch et Dupan.

Séance du 18 Juin 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. le Prof. Jung, Pictet, Thury, Pictet, Soret, Chodat.

La thèse de M. Schepuitz est admise sur le préavis de

mm. Jacob et Pictet.

M. ^{Jacob} Dubouche de Neuchâtel qui est bachelier et licencié de cette Académie demandant à subir les examens de Doctorat et s'occupe sur éprouve préalable. Cette demande est renvoyée à une commission.

M. Sout rapporte sur les titres des candidats mm. Boud et Dumont. D'accord avec M. Pictet il propose à la faculté de les admettre aux examens du Doctorat en sciences. D'après le même un thèse de M. Jacob est admise en présence de mm. Jacob et Pictet.

M. Chodet présente le projet concernant les examens du Diplôme de chimiste de la Faculté de Sciences.

Les premiers auront lieu le lundi et mardi matin 5 et 6 juillet et les examens de Docteur en sciences de 7 à 10 juillet. Ce projet est approuvé par la faculté.

Elle décide en outre de se réunir le mercredi 14 juillet à 5 heures.

M. Thuy demandant qu'il soit inscrit au procès verbal qu'il a été représenté par ses collègues aux élections pour 1898, d'accord avec M. Chodet il est procédé à son élection. 1/3 au lib. 2/3 au lib. Thuy 1/3 ou libération de Chodet.

M. J. C.

Le mardi 6 juillet 1897.

Sous la présidence de M. Othman Doyen.

Membres présents: mm. Sout, Jantier, Yung, Chodet, Pictet, Juge, Pictet.

Le rapport de M. Sout et Pictet et le procès-verbal de l'examen de mm. Boud et Dumont la faculté décide d'admettre les examens et ceux de D. à 1^{re} physique des candidats.

Plusieurs thèses de Chimie sont présentées: Les rapports de mm. Jacob et Pictet avec de mm. Lindorf, Long, et Jueguenard, diplôme chimiste sont acceptés.

M. Dubouche licencié de Neuchâtel est autorisé à se présenter aux examens du D. à 1^{re} physique. Au propos M. Sout demande que la disposition concernant l'admission au Doctorat à 1^{re} phys avec le ^{général} ^{de 1895} ^{Chimie} soient considérées comme valables jusqu'à nouvel avis.

Une thèse de M. Juge chimiste traitant d'un sujet de physique est renvoyée à une commission composée de deux membres mm. Sout et Pictet.

Une demande d'admission au D. à 1^{re} sciences naturelles accompagnée d'une thèse est présentée par M. P. Costa, assistant au laboratoire de Botanique systématique. Cette demande est renvoyée à mm. Thuy et Chodet.

M. Juge et Jacob présentent un rapport sur la thèse de

M. Jurek gorine. Diplôme chimiste; cette thèse est admise
M. Jurek présente le rapport et le examen du diplôme
de chimiste. Les 5 candidats la commission propose
de n'en admettre que 3 les deux autres ayant obtenu
le chiffre 0 en Physique et n'ayant pas continué leurs
examens. Le jury admet le examen de MM
Friedrich, Mallet et Jurek gorine

Le examen de Doctorat de M. Berthoud est fixé au
Lundi 12 Juillet. M. Alliot remplace M. Saut en
chi.

Leaux Leri

Séance du 14 juillet 1881
Pres. ch. Olthausen
Présent. M. Thury, Pury, Saut.

Rapport sur le baccalauréat. Ont admis
au baccalauréat en sciences phys. et natur.
M. Ravin

D. Kohan

F. Philippi

D. Athanasien

M. Georges

H. Tarnier

J. Stakelst

Et au baccalauréat en sciences phys. et chim.
M. J. Micheli

P. Valencien

Rapport sur le diplôme de chimiste.

Ch. Padermadjian est admis au 1^{er}
examen avec le chiffre 16 $\frac{3}{4}$

L'examen complémentaire de ch.

Dessoulavy est admis.

Doctorat en sciences physiques. Ch. Berthoud

Est subi au cours les épreuves orales et
écrites. Il présente ultérieurement sa
thèse.

diplôme d'université
M. Trunpy, sur le rapport de M. de Frachet
et Juge relatif à son thèse est reçu Docteur.
Le thèse de M. de Haberkant, est également
acceptée; ainsi que celle de M. de
Jolibert, moyennant quelques modifications
de rédaction. Les deux dernières
devront néanmoins remplir le
formulaire de demande.

M. Juchaczewski est autorisé à faire im-
primer sa thèse dans les Archives de la
Physiologie, et à donner 150 tirages
hors de ce journal.

M. Tchoupsoff est reçu Docteur sur
les rapports de M. de Thury, Michels
et de Candolle relatif à ses examens
écrits et oraux. Sa thèse avait été
acceptée le 29 juin 1896.

A cette occasion le J. E. exprime
le vœu que le règlement intérieur
soit observé et que les com-
missions et rapports de Docteurs;

M. Conti-Bachelin est reçu et admis
à se présenter au doctorat en se retournant
sur le rapport de M. de Thury et Chodat.
Sa thèse est acceptée. M. de Thury observe
cependant que vu le manque de
temps, il ne peut examiner la thèse
et son rapport et l'avis de M. Chodat.

M. de Soubert et Dillier présentent leur rapport
sur le thèse de M. de Juchaczewski. Ils
proposent de prier l'auteur d'être
plus bref et de donner
sa thèse en forme moins
succincte et plus développée.
Approuvé.

Jean Lami.

Leure du 18. Octobre 1896

Réunion des professeurs ordinaires

Président M. le Prof. Othmann

Membres présents: MM. le Prof. Gautier, Sout, Thury,
Jury, Chodat,

L'ordre du jour portant: Nomination d'un délégué
à la commission qui aura à présenter sur la nomi-
nation d'un professeur de sténographie et paléontologie
spéciales.

Sur la proposition de M. Gautier M. le Prof.
L. Duparc est désigné pour faire partie de cette
commission.

Une discussion s'engage sur l'utilité qu'il y aurait
à faire au préalable un examen approfondi sur
les titres et la valeur des candidats dans de ces
matières. Après avoir entendu MM. Sout, Gautier,
Thury et Chodat la faculté émet le vœu que
d'ores et déjà la faculté émette un préavis et
charge son délégué d'en informer la commission.

Leure le 21

Leure du 20 Octobre 1896

Sur la présidence de M. le Prof. Othmann Dargu,
membres présents: MM. Chodat, Salopie, Rilliet.

M. le Président de l'examen de Baccalauréat la faculté
déclare admis les candidats de

MM. Athanasiadis, Schangarantz, Marcinkowski,
Rimst, Filloff, Jaitowski, Wern, Simek,
Kamuyama, Sout, Bernard, Barthe, Jaquard.

Sur le rapport de MM. Sout et Jury M. Hahel
et déclare admissible aux examens du Doctorat sciences
M. H.

Les examens de chimie et de physique sont admis
sur le rapport de la commission.

La faculté prie favorablement quant à l'admission
l'admission d'un certain nombre de professeurs et certifi-
cat de maturité et d'approbation pour ceux
qui ne justifient pas d'études gymnasiales
larmine.

Des exemptions de frais de cours sont accordées
selon la règle à des stagiaires de l'enseignement
primaire.

Deux demandes semblables sont renvoyées à la

plus amples renseignements

Séance le 21

Séance du 9 Nov. 1897

Président M. Othmann

Présents MM. Bedot, Galopin, Pictet, Sarrasin
Duparc, Loret.

Une demande d'été adressée au Docteur (Matis)
est renvoyée à l'examen de M. de la Roche et
Juge; une autre (Johannowitz) à l'examen
de M. de la Roche et Loret.

M. Pictet a adressé une lettre au Docteur
pour lui faire remarquer que le départe-
ment ^{en} ne pas confondre dans leurs fonctions
les professeurs extraordinaires avec le temps
de nomination expire cette année. Le docteur
est prié de faire le nécessaire.

Nic. L.

Séance du 27 Novembre 1897.

Président M. Othmann

Présents MM. Loret, Coullier, Juge, Yung, Chodat,
Bedot.

M. Juge: Deux mémoires ont été envoyés à la faculté.
L'un de Chamié fils y a, l'autre de Dotsch que
la faculté charge MM. Loret et Juge d'examiner
le premier et MM. Yung et Chodat le second.

Sur la proposition de M. Yung il est décidé de
laborer un nouveau programme d'examen de la pharmacologie.
Le secrétaire est chargé de se mettre
en communication avec les Professeurs intéressés.

M. Juge attire l'attention de la faculté sur
l'insuffisance selon lui d'exiger que le candidat au
Doctorat dépose 150 thèses. Il trouve que
ce chiffre est exagéré et demande que la faculté
se prononce sur la lettre cette exigence
n'est pas justifiée. Il n'est pas pris de décision
à ce sujet qui nécessiterait une modification
du règlement.

M. Chodat attire l'attention de la faculté
sur l'insuffisance qui résulte de la

qu'ils commencent par le Doctor en Chimie
se constituent spontanément. Il paraît que
cela crée au point de vue de l'ordre et
de responsabilité relatives aux propres
candidats un état de choses déplorable.

Il se déclare dans ce conditionnel son refus
d'aller des papiers de candidats et fait
mention en passant du cas Paris
Cet étudiant prétend n'avoir pas reçu
en retour un diplôme de sesse. M. l'Inde
crusate qu'il faut le correspondance
seul fait par l'intermédiaire de Prof.
d. Chimie.

2. Chimie
M. le Prof. Juge se défend d'avoir
eu la propriété du dit et M. Chodas
répond qu'il ne le veut pas personnellement
à cause.

La thèse de M^r Hatcheff et
Duret sont acceptées et le rapport
de M^r Fraet et Juge

Laurel

Leance des 22 Dec 1897

son la presidente de Mr Olbrama de pa
membros presentes: mm Gautier, Carlier, Silopre, Thury
Yung, Sout, Dupont, Chodal Gye.

La fauconne accourut sur le perron de MM. les P^{rs}. Sirey
et fuyant le P^{re} Dary f. 100 à M^r Frederich et
Dutoit pour leur meilleur intérêt :
et un second

jeir de 250 fr. a Mr F. Barth par son tirail sur les
M^{rs} contes de Orlioues. (Jury MM & Prof Thury et
Chodat)

Le Rappat de MM. Lort et Rilliet l'histoire de son
suggestionner est acceptée. Ce dernier devra néanmoins
faire venir ou tout au moins par un grand de français et
si possible réduire ou supprimer l'introduction
qui ne présente pas d'intérêt spécial.

Modifications à apporter au règlement:
M. le Prof. tout d'abord se propose de modifier
les articles relatifs au Baccalauréat & se phys. et nat.
relles. Il pense que dans cet examen la Physique
et le Minier ne comptent pas suffisamment et
c'est pourquoi il propose d'indiquer que

le Physique comprend deux questions, le Chimie
deux questions, le Botanique systématique 1 quest.
le Botanique organographique et phys. 1 question, le
Zoologie et Minéralogie ensemble deux questions, le
Zoologie deux questions.

Vu l'opposition de Mr. Chad et 1 Yung et
Dayman qui font savoir que cet examen est le
seul ou les sources notariales ont le prépondérance
Mr. Sorek retire sa proposition.

Mr Saint attire l'attention de l'auteur sur
la rédaction du dernier alinéa de l'art 20 de Ryle
ment. Il propose de remplacer: le pourcentage ^{resultant} de
mesure ~~est~~ a l'œuvre en public par ce mot: est
affiche.

Adopte

• Il n'est pas proposé d'autres changements

M. le Professeur aura pu se rendre compte de l'importance de l'Instruction publique en ce moment.

No. 102 Dr volume 8d *memoranda* & letter & Pys 11

2. Histoire naturelle. Il faut en de remettre les

... *memoria pascendi* la foridans qui de

[Handwritten signature]

Handwritten signature

Kashif Ali

Leure du 21 Janvier 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Oltramare Doyen
Membres présents: MM Loret, Gautier, Thury, Rüttet.
Duparc, Guyot, Chodat

M^{re} Boumi avait été couronné par M^{re} le Prof
Othmane.

Mr Juyé let un rapport signé par Mr L. R. J.
franc et juyé relatif à la Thèse de Mr Fri-
dérich. Cette thèse est admise.

Mr Chodot annonce que dans les examens récents
du diplôme de chimiste le Jury a accordé à
MM. Steinmann et Desoulavy les chiffres
nécessaires à leur admission, tandis que MM.
Schœn et Carabini n'ont pas obtenu le moyen.
Le Jury propose donc d'admettre les examens de
deux premiers candidats. Ad. opté.

L'ordre du jour est relatif à une lettre de M.
Brun adressée au département de l'Instruction
publique et dans laquelle ce dernier demandait
la création d'une chaire de pharmacopé-
ie et pharmacie. M. Chodet donne lecture
de cette lettre.

M. Duparc proteste contre la manière de faire
de M. le Prof. Brun. Il trouve qu'il est indé-
missible que ce dernier donne sa démission de
Professeur de Pharmacologie et matière médicale
et garde cependant la direction du laboratoire.
M. Duparc trouve qu'il faut en premier
lieu éclaircir la situation embrouillée
par la demi-démission de M. le Prof. Brun.

M. Chodot appuie le qu M. Duparc veut
dire et ne conçoit pas comment il serait
possible d'étudier la création d'une chaire
de pharmacognosie et de pharmacie orale
que la situation fasse créer par la manière
de faire de M. Brun soit liquidée. Il
est d'avis qu la faculté devrait émettre
le vœu 1° qu M. Brun reprenne bien
reprenne son enseignement théorique
pour pharmaciens ou s'il ne le peut
dans un esprit de conciliation et dans
l'intérêt de l'enseignement de remettre
aux professeurs de Directeur du
Laboratoire.

M. Chodot dit d'ailleurs qu'en
général, demandant par M. Brun étaient

seulement données par lui jadis que sa nom-
ination porte qu'il est chargé de la Matière
médicale et de la pharmacologie (ce deux en-
semble comprenant à la fois la pharmacie
et la pharmacognosie.) Ulysse en réalité
rien de nouveau à créer, il n'y a qu'à modi-
fier les termes.

M. Brun explique sa lettre au départe-
ment et sa situation telle qu'il la conçoit.
Selon lui le Laboratoire de Pharmacie
titre officiel) n'a jamais été un laborato-
re de pharmacie mais un laboratoire de
microscopie. Il est vrai qu'il a installé
une collection de minéraux a permis aux
étudiants en médecine de se familiariser
avec la connaissance des degrés.
S'il n'a nommé ce laboratoire. Lab de
Pharmacie c'est parce que M. Vogt n'
avait pas voulu admettre le terme de
microscopie.

M. Brun y a enseigné pratiquement
la connaissance du microscope, la manière
de dessiner, l'hématimétrie, l'étude
des épithètes d'histoire, des Triques, des Ferments

des Dacettes intéressant de Pharmacia,
l'étude des Tacum et autres en intétiadux,
l'écriture a le fin il démontre qu'il y a prépa-
ration microscopique.

M. Brun trouve qu'il y a beaucoup à
étudier de la confusion. Il insiste sur
l'importance de la Pharmacie de l'état
de médicament nouveaux etc.

M. Chodat revient sur son idée et fait tout qu'
M. Brun était en réalité enseignant
la pharmacologie et la pharmacie. Si on
le reconnaît M. le Prof Brun il a fait
cet enseignement comme se fait-il que
les cahiers des étudiants sont signés et
que depuis nombre d'années il faut
admettre aux examens fédéraux à la suite
de cette inscription fictive. Depuis
longtemps des cours sont annoncés par
M. le Prof Brun, cours qui ne sont pas
donnés. M. Chodat trouve que le
est le problème et que la confusion
la gâche inexpliquée dans lequel se
trouvent actuellement les études

pharmaceutiques, produits de cette sorte de
fautes administratives: M. Brun directeur de
laboratoire de Pharmacie alors qu'il est enseignant
y faire autre chose. M. Brun annonce
des cours qu'il ne donne pas de tout au moins
que plutôt de nous ne comprenant pas
aux enseignements effectivement donnés
on ne saurait actuellement discuter de l'or-
ganisation des études pharmaceutiques
avant d'avoir remis le chaos au point.

Personne de compétence ne voudrait accepter
de reprendre l'enseignement de la Pharmacie
qu'on si M. Brun détient le laboratoire
dans lequel se fait la microscopie qui
est autre que l'extension pratique de cours
de pharmacologie.

M. Duparc-Denaud si M. Brun
est professeur ou non.

Le dernier un discussion embrouillée s'en-
gaze et la discussion est renvoyée à
une prochaine séance

Séance du 6 Février 1898

Président: M. le Prof. J. Chamaud Doyen.

Membres présents: Mm. Caillier Juge, Duparc
Pictet, Sarasin, Chodat

Assist. à la séance M. le Prof. Brun

Un rapport de Mm. le Prof. Sarasin et Duparc relatif
à l'admission de M. P. Doukouski aux examens
du Doctorat et c., avec la Minéralogie comme branche
principale est lu et adopté.

Mm. J. Delle, J. Tardif, R. Ferra, H. Dugou
P. Desgranges ayant demandé d'être autorisés à subir
les premiers épreuves du Diplôme de chimiste pen-
dant le semestre d'été, cela est accordé.

La discussion étant ouverte sur la question de
la Pharmacie (lettre de M. Brun), M. Brun explique
qu'il a été nommé professeur d'un cours
pratique, lors de sa seconde nomination. Ceci
pour répondre à une demande que M. le Prof. Duparc
avait faite dans la dernière séance.

Sur le proposition de M. Chodat l'étude
des questions soulevées par la lettre de M. Brun

est renvoyée à une commission.

M. le Doyen désigne pour faire partie de cette
commission Mm. Soret, Juge et Chodat. Cette
commission est chargée de présenter un rapport sur
ce sujet.

M. Duparc annonce qu'il a adressé au Département
une demande afin d'obtenir qu'un ^{ou de} assistant soit
formé et assistant avec un traitement de 2400 fr.
Le Chef du Département s'est déclaré d'accord, mais il
desire avoir l'opinion de la Faculté.

M. Duparc explique qu'il est nécessaire pour le bon
marché de l'enseignement, d'avoir un assistant plus stable.
que les assistants actuels qui étant peu payés, ne restent pas
longtemps et cherchent ailleurs une situation qui
puisse leur convenir.

M. Duparc a du plusieurs fois préparer un assistant
qui s'en est allé lorsqu'il aurait pu rendre de servi-
ces plus réels. Il ajoute que M. Pearce son assistant
actuel de minéralogie ne resterait pas à son poste
s'il n'y trouvait une rémunération suffisante. Il fait
l'éloge de M. Pearce et dit combien il serait désira-
ble dans l'intérêt des études pratiques de le conserver
plus longtemps.

M. Duparc insiste en outre sur l'utilité qu'il y

aurait à consacrer ce mode de faire pour les enseignements
principaux qui seraient dotés d'un premier assistant
^{Chef des travaux} mieux rémunéré et d'un second assistant dont le
traitement serait le même qu'actuellement.

M. Chodat appuie cette proposition et demande
à la faculté de présumer favorablement au moins rela-
tivement à une demande semblable qu'il a adressée
au Chef du Département.

Il explique par suite son développement qu'il a
pris son laboratoire; un assistant est devenu insuffi-
sant. Il est forcé lui-même d'être présent toute
la journée à la disposition des étudiants qui
suivent le laboratoire. Déjà cet hiver et l'hiver
précédent il a été obligé de prêter d'autres assis-
tants de venir aider l'assistant actuel lequel
est insuffisant pour le travail qu'il aurait à
faire.

M. Chodat ne veut pas préciser quel serait le traite-
ment à attribuer à ce premier assistant Chef des tra-
vaux. Cela dépendra des dispositions du Chef du
Département.

M. le Doyen appuie cette proposition et la
précédente et dit qu'il sera entendu qu'il peut être

~~nécessaire de proposer un assistant pour les tra-
vaux.~~

M. Juge appuie la deux proposition mais demande
à ce qu'il soit néanmoins entendu que ce assistant
soit rééligible tous les ans.

M. Durr dit que cette demande de créer des assistants
plus stables est déjà présentée. Ce sont les préparan-
teurs de certains enseignements.

M. le Doyen propose de voter les deux proposi-
tions en bloc c.à.d. de donner un préavis favori-
ble sur ces deux projets.

La faculté adopte le mode de faire à l'unanimité
des membres présents.

Leonce Leric
R. Chodat

Séance du 23 Février 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Blachère doyen

Membres présents:

Flourens?
Mm. le Prof. Soret, Yung, Jung, Rilliet, Sarasin
Falopin, Bedot, Chodat

Un rapport de Mm Soret et Rilliet sur la thèse de M.
Dumont est lu et adopté. La thèse sera donc adoptée.

L'ordre du jour comprenant l'état des lieux et le
horaire d'été celui-ci est établi comme en 1897
mais avec les modifications suivantes

M Ch Falopin Exercices de mathématiques, Vendredi et Samedi à 11h.

Id. Calc. & physique Mercredi à 11h.

Théorie de déterminants Vendredi à 10h.

M. C. Rilliet ne donnera pas de cours sur la Mécanique
his me

Cours de physique, Lundi et Mercredi

M. J. Jung Chimie théorique Lundi et Mardi à 2h.
Chimie technique générale Mercredi à 7h.

M. Bedot. Zoologie générale, Vendredi à 1h.

M. Sarasin Zoologie historique, Lundi et Mercredi
à 8h.

Les Prises de rentes suivent ont donné des cours
M. J. Welt. Histoire de la Chimie Lundi à 1h.

Repetit. de Chimie analytique, Mercredi à 4h.

H. Fehr Géométrie infinitésimale à 10h. Lundi et
Vendredi à 5h.

C. Rüch Repet. de chimie inorganique Mercredi
et Vendredi à 7h.

A. Rodrigue Les arbres cultivés, Samedi à 1h.
A. Dauter, Les théories modernes de la vie
cellulaire, Vendredi à 4h.

D. Ulmann, Méthodes de travail, Mercredi à
8h.

R. Lauch, Couleurs agricoles, Jeudi à 10h.
A. Bonner, Applications de l'arc électrique

Séance du 7 Mars 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann d'Orge
membres présents: M. le Prof. Soret, Duparc, Yung,
Feyr, Andol, Protet, Salapuri Chodet

Le faculté présente favorablement à l'admission de M.
F. H. Brethuis D. S. comme professeur docent. M. H. et
voiturer est D. S. de cette Université.

Il est donné lecture d'une lettre du département rela-
tive à une demande de M. Dussaux Professeur à l'école
dentaire. Ce dernier demande à ce que sa chaire soit
transférée à la faculté des Sciences sous le nom de
Sciences appliquées à l'odontologie. Il demande
en outre de pouvoir disposer du matériel du Cabinet
de physiologie.

L'étude de cette question est renvoyée à une commission
composée de MM. les Prof. Soret, Sirey et Cailler.

M. le Prof. Soret fait des observations sur les résolutions
expresses sur l'utilité de la laboration qu'il dit
qu'il fera un autre professeur.

M. le Prof. Feyr lit au nom de MM. Soret,
Duparc, Yung, Chodet et le Secrétaire un rapport

sur la nécessité de développer les laboratoires de la
faculté. Cette initiative a été prise de manière à
présenter à la Faculté un projet étudié à la fa-
culté.

M. Feyr explique qu'il s'agit de l'élection d'un
le département est montré encourageant mais qu'il
a paru meilleur de présenter un projet d'ensemble.
M. Dussaux dit qu'il ne se soucie immédiatement
moins de cette question de développement et donne aux
laboratoires de la faculté est une question qui a
représentation constante. L'embarras de la
laboratoires par les étudiants suivant le hasard
juste est devenu excessif. Il y a pléthore
d'étudiants et la demande formulée
est pressante.

M. Chodet explique l'origine de l'initiative
et prise par quelques professeurs. Il cite le déve-
loppement qu'on a vu les laboratoires dans les
autres facultés suisses. Il en est l'œuvre de
valeur par Bern, Bâle et Fribourg. Il a déjà
de remettre nos laboratoires sur un pied
moderne et qui correspond à ce qu'on
fait ailleurs. Il en est particulièrement Fribourg
dont les conditions sont remarquablement.

installé.

Mr Salopie tout en se déclarant favorable en principe pour qu'il y ait un bâtiment à l'idée de la création d'un nouveau bâtiment dans les bastions.

Mr Sout répond à l'objection de Mr Salopie. Le bâtiment projeté de physique pourrait facilement trouver place dans la Bastion. La dimensions relativement exigées permettraient de reporter la arche et de n'occuper que le terrain au centre du précédent un espace de temps protégé par la route. Ce projet d'ailleurs peut être modifié et le bâtiment à créer peut éventuellement être élargi dans le voisinage de l'école de médecine.

Mr Pictet demande que la création d'un laboratoire pour son enseignement figure sur un projet présenté.

Mr Pictet et est de l'avis de Mr Salopie, il est difficile d'élever un nouveau bâtiment dans les bastions. Si l'on choisissait comme emplacement le terrain qui se trouve au nord de l'école il faudrait des fondations profondes et coûteuses. En outre ce bâtiment ne serait pas susceptible de s'étendre plus tard. Il paraît que le terrain de Paulsen et de Caserne seraient plus favorables.

Mr Juge dit qu'il est inutile de discuter le

transfert de tous les laboratoires de la Faculté dans le voisinage de l'école de médecine. Certains enseignements sont liés aux collections de la ville et se trouvent à cause de cela relativement éloignés. D'autres d'un autre côté disposent pour tout le dire enseignement de la faculté qui doivent être groupés dans le voisinage de la rue de Candolle.

Mr Sout est d'avis que les terrains de Caserne ne seraient pas à l'endroit convenable d'un laboratoire de physique qui serait entouré de toutes parts et n'aurait pas le luminaire nécessaire.

Mr Juge dit que la ville sera certainement disposée à coopérer au l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui dépend des forces électriques dont elle est la dispensatrice.

Mr Pictet explique que la question de l'emplacement pour être reprise. Il fallait tout d'abord attacher la question de détails de précision lorsque on se sera mis à la période de réalisation.

La Faculté à l'unanimité décide d'approuver ce projet et charge son bureau de le transmettre à Mr le Recteur qui le fera parvenir ainsi qu'il le verra de la Faculté à Mr le Président de Département.

Il est fait mention de la nécessité de créer un laboratoire indépendant par Mr le Professeur
Leanne Lurie